

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouméa, le lundi 28 décembre 2009

A : 16h00

L'observatoire de l'environnement « l'ŒIL » : Vale Inco Nouvelle Calédonie, Prony Energies, la SLN et la Province Sud signent une convention de financement

Ce jour, Vale Inco Nouvelle-Calédonie, Prony Energies, la SLN et la Province Sud ont signé une convention de financement des actions de l'ŒIL pour les 4 années à venir.

Le budget de fonctionnement nominal de l'ŒIL est estimé à 584 millions pour la période 2010-2013, pour assurer sa mission de suivi environnemental et d'information et effectuer les travaux de recherche scientifique. Ce montant est financé à parts égales entre les collectivités d'une part, et le secteur privé d'autre part.

La Province Sud prend en charge 50 % de ce budget.

Les industriels prennent en charge le solde respectivement, selon la clé de répartition suivante pour la première année :

Vale Inco Nouvelle Calédonie : 80,75 %, Prony Energies : 14,25 %, et SLN : 5 %.

« Cet engagement financier traduit notre engagement à voir se développer un outil innovant qui interviendra autour d'indicateurs permettant des analyses fiables de l'état de l'environnement auxquelles le public aura accès. Vale Inco Nouvelle-Calédonie soutient cette approche de transparence et se félicite de la création de cette structure qui offre une plateforme de rencontres et d'échanges entre industriels, pouvoirs publics et associations environnementales. Elle optimise ainsi le partage des connaissances déjà acquises ou à acquérir. Le développement durable est une démarche globale dont la mise en œuvre passe par une concertation entre tous. » Jean-François David, Directeur Général Délégué de Vale Inco Nouvelle-Calédonie.

Créé au début de l'année 2009, l'Observatoire Et Information sur L'environnement dit « l'ŒIL » a pour but :

- de participer à la surveillance environnementale dans les aires d'influence des complexes industriels et miniers du Grand Sud, puis à terme, sur l'ensemble de la Province Sud et sur d'autres régions de la Nouvelle-Calédonie nécessitant une telle surveillance
- de restituer aux parties prenantes de la Nouvelle-Calédonie les informations recueillies.

Son rôle est complémentaire des actions menées par les industriels pour remplir leurs obligations de surveillance réglementaires sous la surveillance et le pouvoir de police de l'administration.

Présidé par Raphaël Mapou, l'ŒIL regroupe en son sein les institutions (la province Sud, la Nouvelle-Calédonie, l'Etat) et 5 collèges représentant respectivement : les communes de Yaté, du Mont Dore et de l'Île des Pins ; les autorités coutumières et les communautés de l'aire Djubéa Kapone ; les industriels du Sud (Vale Inco Nouvelle-Calédonie, Prony Energies, La société le Nickel); les associations de protection de l'environnement, notamment EPLP, ASNNC, WWF et Action Biosphère, les syndicats professionnels autres qu'industrie et mines (pêche, tourisme...).